Syonan-to : occupation, monnaie et destruction de la confiance

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le soir du 15 février 1942, la garnison britannique de Singapour capitula devant l'Armée impériale japonaise. En quelques jours, la ville qui avait été pendant plus d'un siècle la capitale commerciale de l'Asie du Sud-Est britannique reçut un nouveau nom, une nouvelle administration et, peu après, une nouvelle monnaie. Pendant trois ans et demi, Singapour fut Syonan-to, la « Lumière du Sud », gouvernée par une administration militaire qui traitait l'île comme une base stratégique et sa population comme une source de main-d'œuvre, d'argent et de soumission politique. L'occupation prit fin en septembre 1945, mais ses effets sur l'attitude des Singapouriens à l'égard de l'argent, de la propriété et de l'État durèrent bien plus longtemps.

Ce chapitre examine l'occupation du point de vue de la place financière. Il commence par la chute de Singapour et l'instauration de la domination japonaise. Il décrit ensuite l'économie d'occupation et sa monnaie, la « monnaie banane » (banana money), dont la valeur s'effondra à mesure que les autorités japonaises finançaient leur administration par la planche à billets. Il se tourne vers la persécution de la communauté chinoise, les massacres connus sous le nom de Sook Ching et le « don » forcé de cinquante millions de dollars que les Chinois de la Malaisie britannique

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

furent contraints de réunir. Il suit le retour de l'administration britannique, la décision de n'accorder aucune valeur à la monnaie d'occupation et la législation par laquelle le gouvernement colonial tenta de régler les dettes, les dépôts et les contrats des années d'occupation. Il se termine par les enseignements qu'une place financière fondée sur la confiance a tirés de cette expérience.

Le chapitre fait pendant au chapitre du volume consacré à Genève sur la Seconde Guerre mondiale et les avoirs en déshérence. Genève et Singapour ont vécu la guerre de manière opposée : la Suisse ne fut pas occupée, sa monnaie conserva sa valeur et ses banques attirèrent les capitaux d'un continent en guerre, tandis que les comptes à rendre sur les conséquences morales et juridiques de cette position vinrent un demi-siècle plus tard. Singapour fut conquise, sa monnaie fut remplacée par un papier qui finit sans valeur et ses négociants furent persécutés et spoliés. Ces deux expériences ont produit des mémoires institutionnelles différentes, mais toutes deux ont enseigné que la réputation d'une place financière dépend de ce qu'il advient de l'argent de ses clients lorsque l'ordre politique s'effondre.

L'essentiel

Singapour capitula devant le Japon le 15 février 1942 et fut rebaptisée Syonan-to, la « Lumière du Sud ». Les Japonais fermèrent ou liquidèrent les banques des puissances alliées et remplacèrent le dollar malais par des billets militaires appelés « monnaie banane », dont la quantité fut multipliée par vingt-cinq environ, tandis que les prix à Singapour étaient multipliés par plus de onze mille. Lors de l'opération Sook Ching de février et mars 1942, l'armée japonaise tua des dizaines de milliers d'hommes chinois. Les Chinois de la Malaisie britannique furent ensuite contraints de réunir un « don » de 50 millions de dollars, dont 22 millions durent être empruntés à la Yokohama Specie Bank. Après la capitulation japonaise du 12 septembre 1945, la British Military Administration n'accorda aucune valeur à la monnaie d'occupation et rétablit le dollar malais, tandis que des ordonnances ultérieures réévaluèrent les dettes de l'occupation selon une échelle dégressive. Cette expérience a laissé à Singapour une préférence durable pour une monnaie intégralement couverte, des réserves solides et un État qui protège la valeur de l'épargne.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com